



CSA SD 90 – Lundi 26 juin 2023

Déclaration préalable au titre de la FSU 90

Madame la Dasen,

Le mépris dont fait preuve l'actuel Ministre de l'éducation se distingue peu de celui du précédent. Les attaques contre le service public d'éducation se multiplient, tant par des annonces que par des plans de réformes destructeurs, à commencer par le Pacte.

Présenté comme une revalorisation salariale, il se traduit, dans les faits, par une augmentation de la charge de travail et une multiplication des missions tous azimuts qui désorganisent les écoles et les EPLE. On peut s'interroger si les enquêtes menées par la DEPP arrivent sur le bureau de notre ministre ? Il aurait ainsi pu prendre connaissance de la réalité du temps de travail des enseignant.es (+ de 43h /semaine), et de l'état d'épuisement des personnels.

Ce pacte ne répond pas non plus à la demande de revalorisation salariale, et il ne va pas résoudre le problème du recrutement, loin sans faut. Et que dire du cafouillage sans nom de sa mise en place ? Ordre, contre ordre, absence de consignes claires, pression sur les personnels en les mettant en concurrence à travers les projets pédagogiques innovants. Tout le monde en perd son latin, à commencer par les chefs d'établissements qui annoncent tout et son contraire lors des réunions de présentation : « ce n'est pas grave si vous ne faites pas les 18h ou 24h », ou bien que « les IMP- toujours existantes - ne vont pas rémunérer les référents existants » ...Et que dire des annonces faites sur le pacte en LP ? Après avoir démenti pendant plusieurs semaines, un nouveau revirement annonce que le pacte serait devenu sécable au prétexte que le ministère du travail, au travers de Carole Grandjean, aurait « entendu » les recteurs ?

La FSU réaffirme son opposition au pacte enseignant et exige son abandon ainsi que la réversion des sommes consacrées dans la partie du socle.

Que dire aussi de cette injonction annonçant l'organisation « *d'une heure de sensibilisation dans les collèges sur la thématique du cyberharcèlement* » survenue un mois après le drame du suicide de Lyndsay ? Ce n'est pas par des effets de communication qu'on traite un sujet si grave ! Que notre ministre commence par prendre la mesure de ce qui se passe dans les couloirs, dans les cours, du manque de personnels disponibles en nombre suffisant, de ce qui se passe dans des classes surchargées... de faire le bilan des établissements scolaires sans infirmière, sans assistante sociale, sans psychologue de l'éducation nationale. ... afin de mettre sur pied une politique de sensibilisation et les moyens nécessaires pour lutter contre le harcèlement !

Enfin, autre annonce qui reflète le mépris et méconnaissance du système : la fusion des missions des AESH avec celles des AED par la création d'un nouveau métier d'accompagnant.e à la réussite éducative : l'ASH. Encore une fois le Ministre maltraite les AESH en reniant la spécificité de leur métier, ainsi que les élèves et leurs familles. C'est l'aveu de l'abandon des ambitions portées par la loi de 2005 sur le handicap et l'inclusion scolaire.

Pour revenir au CSA SD qui se tient aujourd'hui, la FSU s'interroge sur la définition donnée à l'expression « dialogue social ». Est-ce vraiment un processus qui favorise la concertation, la négociation et la prise de décision collective en toute transparence ?

Par exemple l'unique tableau qui nous a été communiqué ne nous donne aucune information quant à la répartition des effectifs par niveaux et par structure. La FSU continue de dénoncer cette politique académique de rétention d'informations qui s'apparente *in fine* à un manque de transparence permettant de justifier l'inégale répartition des moyens. Et si nous voyons apparaître quelques modifications, par rapport au mois de janvier, au niveau des effectifs globaux par structures, nous ne voyons aucun ajustement des moyens qui sont attribués. Des collèges déjà sous-dotés initialement et qui gagnent des élèves, malheureusement sans l'attribution de moyens afférents, verront donc leurs effectifs par classe encore augmenter.

Nous continuons de dénoncer également cette volonté dogmatique de flécher les moyens au regard d'un indicateur, l'IDS, qui ne reflète plus la réalité de terrain depuis bien longtemps, conduisant à préconiser des effectifs à 29 élèves par classe pour plus de la moitié des collèges du département.

Enfin, nous nous inquiétons de la dynamique démographique de certains collèges, qui perdent des élèves depuis plusieurs années, d'autres, *a contrario*, sont surchargés au regard de leur capacité d'accueil.

Il devient urgent de retravailler la carte scolaire, pour tenter d'une part, de ré-équilibrer les effectifs dans les collèges, d'autre part, de ré-introduire une mixité sociale vertueuse et vectrice d'égalité entre nos élèves.